

 <p>CERCLE NAUTIQUE DE LA ROCHELLE</p>	<p>ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE HABITABLES 2017-2020 C N L R – 25/03/2022 La Martinière 12 miles x 2 Grade : 5C - Code : CL</p>	
--	--	---

1. REGLES

1.4 Horaire et coefficient des marées à La Rochelle Pallice : PM 14h44 coeff 45 BM 19h55coeff 45

5. PROGRAMME DES COURSES

5.2 Le signal d'avertissement de la première course sera fait à [10h25].

8. LE PARCOURS sous réserve de changements apportés sur l'eau par le CC est ainsi défini :

COURSE 1 elle sera suivie du pot du pâté et des huitres de l'amitié au port de Saint Martin de Ré, penser à vos couteaux.

- Départ suivant § 9
- Bouée Est Lavardin à laisser à tribord
- Bouée Ouest Minimés à laisser à bâbord
- Passe montante
- Arrivée entre les 2 bouées de mouillage de Saint Martin

COURSE 2

- Départ suivant §9 à 15h00
- Passe descendante du pont de Ré et son balisage
- Bouée Marianne à laisser à bâbord.
- Arrivée entre la bouée ouest minimés à laisser à bâbord et le phare du bout du monde

Chaque skipper doit détenir à bord la bibliothèque de parcours définis par le CNLR, le Comité de Course étant susceptible d'en choisir un (c'est une autre annexe des Instructions de course : [annexe PARCOURS](#))

Ce parcours sera rappelé ou modifié à la VHF au moins 15' avant le départ.

9. MARQUES

	<i>Marques de départ</i>	<i>Marques de dégagement</i>	<i>Marques de parcours</i>	<i>Marques d'arrivée</i>
COURSE 1	Bâbord bouée des minimés ? Tribord : bouée orange CNLR		Bouée Est Lavardin à laisser à tribord. Bouée des Minimés à laisser à bâbord Passe montante	Bouées de mouillage de st martin
COURSE 2	Tribord : bateau comité Bâbord : bouée de mouillage nord		Passe descendante Bouée Marianne	Bouée ouest minimés à laisser à tribord et phare du bout du monde

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont celles indiquées dans les arrêtés préfectoraux et les Instructions Nautiques du SHOM, tels que : les abords du Fort Boyard, la zone du port de La Pallice ou les filières.

11. LE DEPART

11.1 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

11.2 Les bateaux identifiés OCS pourront être appelés sur le canal VHF une minute après le départ.

13. L'ARRIVEE

13.1 COURSE 1 : entre les bouées de mouillage de saint martin :

bouée la plus au nord : 46°12.937 N - 1°21.741 W bouée la plus au sud : 46°12.878 N – 1°21.749 W

COURSE 2 : bouée W Minimés à laisser à tribord et le phare du Bout du Monde à laisser à bâbord.

13.2 Chaque concurrent doit noter son heure d'arrivée en heure légale (heures GPS en heures minutes et secondes) et la transmettre par VHF au bateau comité dans les dix minutes de son arrivée.

18. REGLES DE SECURITE (rappel de l'avis de course et des instructions de course générales et communes à toutes les courses cf le site web du CNLR ou l'affichage au club)

18.1 CANAL VHF 6

18.1a Une VHF en état de fonctionnement est obligatoire pour tout bateau.

Cercle Nautique de La Rochelle

Avenue de la Capitainerie BP 3009

17030 LA ROCHELLE Cedex 1

Tel : 05 46 34 55 74

cnlr@wanadoo.fr

www.cnlr.asso.fr

Association loi 1901 Affiliée à la FFV sous le n° 08.17054 et agréée par le Ministère de la jeunesse et des sports n° 98.17015

18.1b Emargement par appel VHF des bateaux et équipages sur l'eau par le Comité de course avant le départ de la première course de la journée.

18.1c Le port de brassière est obligatoire pour les concurrents naviguant en solitaire. L'administration des affaires maritimes recommande le port permanent pour tous.

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

Président du comité de course Francis Chabeau tél : 06 08 83 30 21

Proclamation des résultats et pot de l'amitié au club environ 30 minutes après l'arrivée du dernier bateau.